

ETUDE - BILAN DU SMVM

PAR UN GROUPE INTER-ASSOCIATIF

7 juillet 2015 - 18 mars 201

Etat des Eaux du Golfe

- La qualité bactériologique des eaux dans le Golfe est préoccupante
- La qualité chimique (nitrates, phosphates) est insuffisamment contrôlée
- Les pollutions diffuses par les pesticides d'origine agricole et les restes médicamenteux ne sont pas maîtrisés

Etat des Eaux du Golfe suite : Assainissement

- Des dysfonctionnements des assainissements collectifs ont lieu
- De même des dysfonctionnements des réseaux de collecte des eaux usées
- Le traitement séparé des eaux pluviales est imparfait
- La prescription demandant de soumettre toute nouvelle urbanisation «à l'existence d'une capacité de traitement suffisante de la station d'épuration» semble ne pas avoir été partout observée

Etat des eaux du Golfe : Pollutions d'origine maritime

- Les recommandations du SMVM sur le «carénage», les «déchets solides» dans les ports, les «sanitaires dans les ports, à proximité des principales zones de mouillage et ainsi qu' au bord des plages principales », n'ont été que partiellement suivies.
- La prescription sur le «pompage et l'évacuation des effluents des navires» dans les ports a-t-elle été contrôlée ?
- Les sites de stockage des déchets d'hydrocarbures ont-ils été surveillés ?

Préservation des écosystèmes

- Les plans de gestion hydraulique des lagunes saumâtres ont-ils été mis en place ou revus (prescription nationale) ?
- L'identification des landes remarquables (prescription nationale, restée lettre morte dans certains PLU).
- Les fonctions écologiques du territoire ont été parfois médiocrement reconnues dans les zones urbanisées des SCOT et PLU. Voir les coupures d'urbanisation et les corridors écologiques.
- L'existence de plantes invasives est mentionnée par le SMVM sans plus.

Modalités d'exploitation de la Conchyliculture

- L'harmonisation des activités conchyliicoles avec les préoccupations environnementales, littorales et nautiques a progressé.
- L'optimisation souhaitée des zones ostréicoles a été incomplète.
- La sécurisation a été partielle.
- L'accès du public au cadastre conchylicole est difficile.

Modalités d'exploitation des Pêches maritimes et biodiversité

- Compatibilité de la pêche à pied avec la protection de l'environnement : la définition des zones de pêche à pied annoncée par le SMVM ainsi que la réglementation ne sont pas connues suffisamment du public.
- Les limitations de la pêche à la drague dans le Golfe (palourde, oursin) ne sont pas connues du public.
- La signalétique de la réserve de pêche au Sud de l'Ile Longue ne semble pas réalisée.

Activités nautiques de loisir

- On constate un fort développement de la plaisance, surtout des bateaux à moteur, concentré en période estivale.
- Où en est l'observatoire de la fréquentation du plan d'eau pendant la période estivale, prévu par le «Suivi» du SMVM ?
- Dans le cadre d'une gestion optimisée, le problème des bateaux-ventouse n'a pas été résolu.
- Les aménagements des installations terrestres :
 - la récupération des eaux noires et des eaux des carénages est encore peu réalisée.
 - la réalisation de port à sec, recommandée par le SMVM, ne s'est pas faite faute d'endroit approprié.

Plages et activités balnéaires

- Absence de bilan de l'accès aux plages par terre et mer.
- Un manque de toilettes et souvent de dispositifs de collecte des déchets subsiste.
- L'introduction de l'inventaire des pages et coins de sables dans la carte SIG du SMVM est en cours.
- Quid des avis de la commission nautique locale ?
- Quid de la Charte annoncée pour l'amélioration de l'environnement immédiat des plages ?

Problèmes de sécurité maritime

- La vitesse réglementaire des navires à passagers au delà des 300m et dans les chenaux de navigation n'est pas observée
- Les nuisances sonores des bateaux à moteur et des haut-parleurs des bateaux de passagers continuent.
- Des bateaux pratiquent encore, moteur arrêté, la pêche à la dérive dans les chenaux de navigation

Problèmes d'urbanisation

- La justification par les PLU de la capacité d'accueil des communes n'est pas toujours correctement réalisée.
- Le stationnement des camping-cars dans les espaces remarquables n'est pas partout réglementé.
- La préservation des zones humides (SDAGE) n'est pas rappelée.
- Le SMVM souhaite dans les espaces proches du rivage le développement de réseaux de déplacement alternatif. Les sentiers côtiers auraient dû être signalés ici.
- Les coupures d'urbanisation ne sont pas toujours mentionnées par les PLU et les SCOT.

Paysages

- La recommandation du SMVM concernant les cônes de vue et percées visuelles vers le Golfe n'est pas toujours suivie dans les PLU.
- La servitude de passage des piétons le long du littoral aurait peut-être dû être citée ici comme un précieux outil de mise en valeur des paysages.
- La conservation du patrimoine maritime demandée par le SMVM n'est pas toujours assurée par les communes.

Conclusion sur le SMVM de 2006-2016

- Un bilan global positif sur l'harmonisation des usages et le dialogue entre les autorités et la population civile.
- Un bilan mitigé sur la qualité des eaux du Golfe, les activités nautiques, la maîtrise de l'urbanisation.
- La séparation des structures terre/mer est préjudiciable.

Le groupe inter-associatif :

- Jean-Yves Buan: *Association familiale de consommateurs*
- Louis-François Colboc : *Qualité de la Vie Larmor- Baden*
- Joël Piolot et Gérard Taine: *Amis du PNR*
- Jean-Yves Guyomar, Yannick Guillemot et Jean-Claude Provost: *Amis du Golfe du Morbihan*
- André Lerculey : *UNAN 56*
- Jacques Cabis, Henri Girard et Robert Rose: *Eau et Rivières de Bretagne*